

L'Espagne dans l'Union européenne (1992-2010)

Source: CVCE. Juan Manuel Fernández Fernández-Cuesta.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/l_espagne_dans_l_union_europeenne_1992_2010-fr-7d6933cb-1a23-468c-bb15-93c2cf18c91f.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



L'Espagne dans l'Union européenne (1992-2010)

Juan Manuel Fernández Fernández-Cuesta

Dép. d'histoire contemporaine. Université Complutense de Madrid

L'Espagne a participé activement au projet de construction européenne au cours des deux dernières décennies. Depuis son entrée dans le *club européen*, le 1^{er} janvier 1986, son haut degré d'implication a été reconnu de façon unanime. Les observateurs nationaux et internationaux ont évoqué le succès de la gestion de l'Espagne en tant qu'État membre et décrit le pays comme le «géant du Sud», faisant allusion tant à sa population (plus de 46 millions d'habitants, qui font de l'Espagne le cinquième pays le plus peuplé de l'Union) qu'à la rapidité de sa croissance économique, du moins jusqu'à l'apparition de la crise internationale. (Selon *Eurostat*, le revenu espagnol en 2008 a même été jusqu'à dépasser légèrement la moyenne de l'UE des 27, pour redescendre en 2010 à 97 % de cette moyenne. En 1985, année de la signature du traité d'adhésion par l'Espagne, le revenu des Espagnols n'atteignait que 71 % de la moyenne communautaire).

Dans les premières années de son appartenance à l'Union, l'Espagne laisse derrière elle son profil de pays *périphérique* par rapport à l'agenda international et commence à participer activement au projet européen. Ce changement s'accompagne de la nécessaire modernisation du service extérieur de l'Espagne et de sa projection internationale comme pays à l'origine d'initiatives politiques et engagé dans des missions de paix.

1. Lignes d'action

Pendant ces premières années, la stratégie générale suivie par l'Espagne dans l'Union ne subit pas de changements d'importance. Indépendamment des alternances de la politique intérieure de l'Espagne, les représentants du pays aux institutions européennes défendent les mêmes politiques d'intégration et de modernisation. Leur appui se fait surtout remarquer au niveau de l'union économique et monétaire, de la politique étrangère et de sécurité commune ou de la politique de défense. Tout au long de cette période, tant Felipe González que José María Aznar, son successeur à la présidence du gouvernement, soutiendront au Conseil européen l'élargissement à l'Est ainsi que les mesures contre le terrorisme et la criminalité. Dans le domaine financier, ils s'efforceront d'obtenir puis de maintenir les fonds structurels et de cohésion, qui contribueront de façon significative à la croissance de l'économie espagnole. En définitive, la gestion européenne de ces deux chefs de gouvernement se caractérise par un même objectif: obtenir la reconnaissance de l'Espagne comme l'un des *cinq grands* de l'Union et renforcer cette position pendant les élargissements successifs.

C'est donc la continuité des affaires européennes qui prévaut, en ce qui concerne les orientations fondamentales, bien que les différences formelles se fassent de plus en plus remarquer. Les changements deviennent évidents dès 1999, lorsque l'Espagne parvient à satisfaire aux *critères de convergence* imposés pour l'accès à l'union économique et monétaire et s'intègre avec succès à la monnaie unique, devenant ainsi partie intégrante du groupe des onze pays fondateurs de l'euro. Les attaques terroristes du 11 septembre transforment l'agenda international, et la guerre en Irak favorise l'alignement de l'Espagne sur la politique internationale du président Bush, que suivent également en Europe le Britannique Blair et l'Italien Berlusconi, entre autres. De ce fait, l'Espagne abandonne l'axe Paris-Berlin, auquel elle était auparavant restée fidèle en ce qui concerne les grands thèmes de la construction européenne. Cette nouvelle position s'accompagne d'une certaine radicalisation dans le débat des problèmes institutionnels, en particulier sur les questions relatives à la répartition du pouvoir et la mise en œuvre des mesures sociales et économiques de nature résolument néolibérale. En politique internationale, la *lettre des huit* du 30 janvier 2003, signée, entre autres, par Aznar et Blair, place l'Espagne parmi les pays pro-atlantistes, cela à la veille du début de la guerre en Irak.

L'année 2004 voit un tournant radical dans la politique étrangère de l'Espagne. À peine installé au pouvoir, le nouveau gouvernement du socialiste José Luis Rodríguez Zapatero ordonne le retrait des troupes espagnoles présentes en Irak. Au niveau européen, les différences par rapport au gouvernement précédent se

remarquent dès le premier Conseil (Dublin, mai 2004). Quelques jours auparavant, Zapatero s'était réuni avec le chancelier Schröder à Berlin et avec le président Chirac à Paris, personnalités qu'il recevra à Madrid quelques mois plus tard à l'occasion d'une réunion conjointe. L'Espagne annonce le retour à ses positions traditionnelles, même si de nouveaux éléments apparaissent. Parmi ceux-ci, le plus déterminant est la crise économique, qui secoue le système financier international et, en particulier, le marché du travail espagnol, qui en vient à figurer parmi ceux des pays aux taux de chômage les plus élevés.

En résumé, la position espagnole dans l'UE se caractérise traditionnellement par un pro-européanisme réaliste, avec une dérive atlantiste durant le gouvernement d'Aznar. Schématiquement, nous pourrions parler de trois étapes dans la période étudiée. La première période est marquée par une certaine continuité fondamentale (González-Aznar, 1992-1999); la seconde, par la rupture de l'alignement avec la France et l'Allemagne et par l'adhésion à la politique nord-américaine (Aznar, 2000-2004); la troisième, par le retour aux positions traditionnelles de la politique européenne de l'Espagne (Rodríguez Zapatero, à partir de 2004).

2. L'Espagne et les traités

Au cours des deux dernières décennies, l'UE a vécu un processus de réforme permanente dans lequel un État moyennement grand, l'Espagne, a montré une certaine capacité d'influence sur le déroulement des conférences intergouvernementales (CIG), où se décident les modifications des traités. L'Espagne a participé à l'élaboration de tous les traités institutionnels de l'Union européenne, depuis le traité signé à Maastricht en 1992 jusqu'à celui de Lisbonne, signé en 2009 et actuellement en vigueur. Ainsi, au cours des vingt dernières années, le pays a apporté la vision que chacun de ses gouvernements avait du projet commun européen, cela en présentant des propositions, formant des coalitions, menaçant de blocages ou favorisant des consensus.

2.1. Maastricht, 1992

La première réforme substantielle des traités fondateurs correspond à l'Acte unique européen (adopté en 1986 et en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1987), à l'élaboration duquel l'Espagne n'a pas encore pu participer. En revanche, le pays participe de façon significative à l'élaboration du traité suivant, le traité sur l'Union européenne, signé dans la ville néerlandaise de Maastricht le 7 février 1992. Ce traité est la réponse européenne à un monde en transformation qui dépasse le contexte formé après la Deuxième Guerre mondiale: chute du mur de Berlin, accès à la démocratie pour les pays d'Europe centrale et orientale et démembrement de l'URSS. À son tour, la CE perçoit son retard par rapport aux économies fortes que sont les États-Unis et le Japon.

Le traité de Maastricht entreprend la plus grande réforme institutionnelle de l'histoire communautaire et établit des objectifs et procédures (les *critères de convergence*) pour assurer le fonctionnement de l'union économique et monétaire, sur la base des *rappports Delors*. Le traité façonne aussi la politique étrangère et de sécurité commune, qui a jusqu'alors à peine été ébauchée dans le cadre de la coopération politique européenne. De plus, il met en place un cadre pour la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures. Il entre en vigueur le 1^{er} novembre 1993, après avoir surmonté de sérieuses difficultés de ratification posées par certains États membres. (Au Danemark, il a fallu attendre un second référendum, en mai 1993, pour voir l'approbation du traité).

Lors de la phase d'élaboration du nouveau traité, lancée en 1989, l'Espagne déploie toute sa capacité de négociation. À l'occasion des deux conférences intergouvernementales préalables aux accords, le pays joue un rôle très actif en s'impliquant dans les réformes institutionnelles, politiques, sociales et économiques de l'Union. Grâce à cette participation, l'Espagne définit son modèle de construction européenne et, en même temps, façonne son nouveau profil international.

Le gouvernement de Felipe González soutient les axes fondamentaux de la proposition franco-allemande visant à concrétiser l'union économique et monétaire et la politique étrangère et de sécurité commune. Il présente également des initiatives qui ont pour but de donner un caractère prioritaire à la cohésion économique et sociale, qui est déjà énoncée dans l'Acte unique. De la sorte, il convainc les autres pays de

reconnaître la cohésion comme un principe communautaire et de la doter d'une enveloppe budgétaire en vue d'assurer une croissance harmonieuse et solidaire. Les efforts de négociation de l'Espagne se concentrent alors sur l'obtention de ces fonds et leur soumission à la règle de l'unanimité. Devant les difficultés rencontrées, González menace d'opposer son veto à d'autres initiatives. Au bout du compte, les fonds sont approuvés et la proposition espagnole se traduit par un résultat concret lors du sommet d'Édimbourg, en décembre 1992. Ainsi, en 1994, les premiers pays à recevoir ces fonds sont l'Espagne, le Portugal, l'Irlande et la Grèce (pays dont le revenu personnel est inférieur à 90 % de la moyenne de l'UE). Chaque pays utilise ces fonds selon ses besoins de développement, qui concernent principalement des améliorations aux infrastructures, l'environnement, etc. Une décennie plus tard, l'élargissement de 2004 ouvre l'accès des fonds de cohésion aux dix nouveaux États membres de l'UE.

On attribue aussi à la participation espagnole l'inclusion du concept de *citoyenneté européenne*, garant de la liberté de circulation et de résidence, comme contrepois aux intérêts économiques qui encouragent le développement de l'Union. Dès octobre 1990, l'Espagne présente à la conférence intergouvernementale un texte structuré qui développe le concept d'*Europe des citoyens*, basé sur d'anciennes racines communautaires. Dans le cadre de ce droit de circulation et, en particulier, du suffrage, l'article 8(b) du traité de Maastricht impose une première réforme de la Constitution espagnole pour permettre aux résidents des autres États membres de voter et d'être éligibles aux élections municipales (réforme adoptée par le Congrès le 22 juillet 1992).

À Maastricht, l'Espagne lie sa position internationale à celle de l'UE. En quelques années, elle abandonne la position marginale qui avait été la sienne durant le franquisme et prend sa place au cœur de la construction européenne. Comme le souligne le ministre espagnol des Affaires étrangères, Francisco Fernández Ordóñez, après avoir signé le nouveau traité: «... nous, Espagnols, avons uni notre projet politique à celui de l'Europe». Le 25 novembre 1992, le Parlement espagnol ratifie le traité sur l'Union européenne.

2.2. Amsterdam, 1997

En 1995, l'adhésion de trois nouveaux pays (Autriche, Suède et Finlande) crée de nouvelles tensions dans la structure institutionnelle jamais achevée de l'UE. De plus, la guerre du Golfe et celle des Balkans mettent à l'épreuve la politique étrangère commune naissante. Une nouvelle crise économique rend encore plus difficile la tâche des gouvernements consistant à satisfaire aux exigences établies pour la participation à la monnaie unique. Avant 1997, les économies nationales doivent satisfaire aux *critères de convergence*: une inflation qui ne dépasse pas de plus de 1,5 % celle des trois pays ayant l'inflation la plus basse, des taux d'intérêt qui ne dépassent pas de plus de 2 % les taux les plus bas, un déficit public qui ne peut être supérieur à 3 % et une dette inférieure à 60 % du PIB. De plus, la devise nationale doit se situer dans une fourchette de fluctuation très réduite. Au terme d'un éprouvant processus d'ajustement, l'économie espagnole atteint son objectif et obtient le droit de participer à l'euro. Le président Aznar aura ce mot: «C'est la première fois que les Espagnols ne perdent pas le rythme européen».

Entre-temps, il faut procéder à une nouvelle réforme institutionnelle, accompagnée d'efforts dans les domaines de la politique de l'emploi et de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Cet espace comprend la lutte contre le terrorisme, la délinquance, l'immigration illégale, le trafic de drogues, entre autres. Ce sont là les objectifs du gouvernement d'Aznar depuis ses débuts au Conseil européen, à Florence en 1996.

Depuis lors, la position de l'Espagne s'est centrée sur la révision de la convention européenne d'extradition afin de garantir la remise à la justice des personnes soupçonnées de terrorisme qui ont trouvé refuge dans un autre État membre. Cette proposition suppose en pratique la suppression du traditionnel droit d'asile. La diplomatie espagnole s'efforce de trouver des appuis mais se heurte à la position d'autres pays et d'organisations humanitaires. Tout au long de l'année 1997, elle assouplit sa position jusqu'au point d'accepter la proposition moins stricte de la présidence néerlandaise, qui maintient l'asile mais avec l'obligation pour l'État qui l'accorde d'en informer immédiatement le Conseil.

Un autre objectif espagnol qui trouve finalement sa place dans le traité est la reconnaissance d'un *statut* spécial pour les Canaries. Le but est d'éviter les restrictions commerciales ou la mise en place de mesures

qui seraient nuisibles au secteur de la pêche et de l'agriculture de cette communauté autonome. La France et le Portugal partageant les intérêts espagnols, la coopération entre les trois pays permet d'adopter un statut permanent pour les régions périphériques de l'UE.

En ce qui concerne les fonds de cohésion, l'Espagne reste le principal pays bénéficiaire. Sur la seule période 2000-2006, elle a reçu plus de 60 % du budget affecté à ces fonds. En outre, toute modification du fonctionnement de l'UE continue à nécessiter l'unanimité, les Espagnols conservant donc leur possibilité de veto. (Cette règle s'est maintenue jusqu'au 1^{er} janvier 2007, date à laquelle elle a été remplacée par la condition de la «majorité qualifiée»).

Entre-temps, d'autres pays ont commencé à frapper à la porte de l'Union. Pour éviter que l'entrée de ces pays ne paralyse le rythme des plus grandes nations, on introduit la «coopération renforcée» entre certains États. On permet ainsi ce que l'on a appelé une «Europe à la carte» ou «à plusieurs vitesses».

Le traité d'Amsterdam est signé par les ministres des Affaires étrangères de l'UE le 2 octobre 1997 et entre en vigueur le 1^{er} mai 1999. Dans les mois suivants, l'Espagnol Javier Solana accède au poste – créé à Maastricht – de haut représentant de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité commune, qu'il assumera pendant dix ans (du 18 octobre 1999 au 30 novembre 2009).

2.3. Nice, 2001

Bien que nombreuses, les réformes s'avèrent toujours insuffisantes. Le cadre institutionnel de l'UE devient petit pour tant de nouveaux aspirants; ce n'est pas pareil de gouverner une Union qui compte 15, 20 ou 25 États membres, voire davantage. La conférence intergouvernementale de l'an 2000 se propose de répartir le pouvoir selon une structure élargie.

La stratégie espagnole consiste à ne pas perdre d'influence malgré l'arrivée des nouveaux États. L'Espagne accepte la nécessité de réduire le nombre de ses commissaires, qui passent de deux à un, mais exige en compensation plus de voix au Conseil. Finalement, avec le nouveau traité de Nice, conclu les 6 et 7 décembre 2000, l'Espagne obtient 27 voix, comme la Pologne. Ces 27 voix sont seulement deux de moins que celles de l'Allemagne, de la France, du Royaume-Uni et de l'Italie, pays pourtant nettement plus peuplés que l'Espagne. La représentation espagnole au Parlement descend de 64 à 50 sièges. Le pays dispose presque du même pouvoir que les *quatre grands*, mais perd cependant sa capacité de blocage, qui s'était révélée si utile auparavant.

Le traité de Nice, considéré comme un succès par le gouvernement d'Aznar, ne sera ratifié qu'au prix de nombreuses difficultés, notamment au sein du Parlement européen lui-même. Signé le 26 février 2001, il n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} février 2003.

2.4. Vers la Constitution

À Nice, les membres du Conseil européen savent déjà que le nouveau traité n'offre que des solutions partielles aux problèmes institutionnels de l'Union. D'ailleurs, ils adoptent une annexe au document final dans laquelle ils plaident pour une profonde révision des traités avec la participation des citoyens et des acteurs sociaux. L'UE a avancé sur le plan économique et monétaire, et l'euro va être une réalité à partir du 1^{er} janvier 2002. La monnaie unique risque toutefois de se transformer en une machine incontrôlable dans beaucoup d'autres domaines. C'est dans ce contexte de stagnation institutionnelle européenne que se produisent les attentats terroristes du 11 septembre 2001. La réaction ne pouvait attendre: réunis au palais de Laeken (Bruxelles) en décembre 2001, les chefs d'État ou de gouvernement décident qu'une convention, formée d'une centaine de représentants des pays membres et candidats, entamera les travaux de rédaction d'une Constitution européenne.

En matière de politique étrangère, l'Espagne soutient le poste de ministre des Affaires étrangères et la création d'un service commun d'action extérieure. La position espagnole se maintient, en général, autour d'un certain opportunisme, sans que son rôle n'atteigne plus l'importance qu'il avait dans les années consécutives

à l'adhésion à l'Union.

Après 15 mois de travail, la convention présente son texte, la base d'une Constitution européenne. L'Espagne ne parvient pas à conserver le système de vote adopté à Nice. On établit maintenant un système de «double majorité» (population et nombre de pays), qui favorise principalement l'Allemagne, pays le plus peuplé (plus de 82 millions d'habitants). La proposition de la convention est adoptée par le Conseil européen du 18 juin 2004 et, déjà à titre de nouvelle Constitution européenne, la première de l'histoire, elle est signée par les chefs d'État et de gouvernement à Rome, le 29 octobre 2004. Cette cérémonie se déroule au Capitole, dans la salle même où le traité fondateur des Communautés européennes avait été signé 47 ans plus tôt.

L'étape suivante est celle de la ratification par les 25 États membres. L'Espagne est le premier État membre à ratifier le document, cela au moyen d'un référendum organisé le 20 février 2005. Le «oui» s'impose avec un taux de 76,7 %, même si la participation n'atteint que 42 %.

Au cours des mois suivants, les consultations publiques réalisées en France (26 mai) et aux Pays-Bas (1^{er} juin) ruinent le projet. La Constitution européenne mettra deux ans pour sortir de cette impasse. Il faut recommencer le travail en reprenant une bonne partie des dispositions existant déjà dans la Convention mais en réduisant leur caractère constitutionnel et en supprimant les éléments qui, pour certains, renferment une perte de souveraineté. C'est ainsi que l'entend la présidence allemande qui, en mars 2007, à l'occasion du cinquantième anniversaire du traité de Rome, déclare que le moment est venu de se remettre au travail en vue de disposer d'un nouveau traité en 2009.

2.5. Lisbonne, 2009

L'UE atteint son nouveau modèle d'organisation juridique et politique avec le traité de Lisbonne, signé par les chefs de gouvernement le 13 décembre 2007. Ce traité n'entre en vigueur que deux ans plus tard, le 1^{er} décembre 2009, après avoir été ratifié par les 27 États membres (l'Irlande aura besoin d'un deuxième référendum pour l'adoption du traité, le 2 octobre 2009). En Espagne, le 26 juin 2008, le traité est ratifié par le Congrès des députés à une large majorité. Le nom officiel du nouveau texte est «traité modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne». On souligne ainsi le fait que le traité de Lisbonne ne remplace pas d'autres traités mais les amende ou les modifie.

La principale contribution espagnole au traité de Lisbonne a été de commencer à gérer son application en évitant les obstacles et en facilitant les accords. C'est là l'œuvre de la présidence espagnole, la première présidence tournante après l'entrée en vigueur du traité.

Voici quelques-unes des principales nouveautés du traité de Lisbonne, celles qui revêtent le plus d'importance au niveau public.

Le traité prévoit de créer un poste de président stable du Conseil européen, nommé par celui-ci pour un mandat de deux ans et demi reconductible. De plus, il renforce les attributions du Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, qui occupera aussi le poste de vice-président de la Commission. Le Haut représentant a notamment pour mission de mettre en marche le service européen d'action extérieure, formé en partie par les diplomates des États membres (ce service comptera au total 100 000 personnes, réparties entre plus de 2 000 ambassades et 1 000 consulats dans le monde entier).

Le système de vote étend le principe de la «majorité qualifiée», même si l'unanimité est exigée dans certains domaines, notamment la politique étrangère, la défense ou la fiscalité. L'année 2014 verra l'introduction du système de «double majorité» (65 % de la population et 55 % des pays membres, avec un minimum de 15). Le traité accorde plus de pouvoir au Parlement européen, qui prend une place de colégislateur à côté du Conseil. Il établit la Charte des droits fondamentaux en lui conférant une valeur juridique équivalente à celle des traités. Quatre pays ont choisi de s'exclure de certains éléments de la Charte. En outre, les citoyens peuvent exercer leur droit d'initiative citoyenne afin de s'adresser à la Commission. Ils doivent pour cela réunir un million de signatures.

3. Les présidences espagnoles

Faciliter l'application du traité de Lisbonne est l'objectif principal de la présidence espagnole de l'UE (de janvier à juin 2010), la première depuis l'entrée en vigueur du nouveau traité. Depuis l'application du traité de Lisbonne, la traditionnelle *présidence semestrielle tournante* du Conseil européen a perdu une partie de ses fonctions au profit du poste de président stable de l'Union européenne et du Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune. Quoiqu'il en soit, le traité maintient la fonction qui consiste pour un pays, chacun à son tour, d'assumer des responsabilités spécifiques pour la direction générale de l'Union. Cette présidence tournante a pour but d'assurer l'organisation et la présidence des conseils européens, à l'exception du Conseil «Affaires étrangères» qui, depuis l'entrée en vigueur du nouveau traité, relève du Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Exercer la présidence a toujours été considéré comme un défi administratif de premier ordre à relever devant tous les autres États membres. Le pays à qui incombe cette responsabilité exerce, en gros, une double fonction: une fonction de stimulation et une fonction d'équilibrage. Ce pays doit encourager l'avancement du projet européen et doit le faire de façon équilibrée et harmonieuse. À cet effet, il met sa propre administration au service de l'Union, tout en profitant de l'occasion qu'on lui offre de situer ses initiatives au premier plan de l'agenda européen et international.

L'Espagne a assumé la présidence semestrielle européenne à quatre reprises, en 1989, 1995, 2002 et 2010. Chaque fois, la conception de l'organisation a suivi un modèle similaire, basé sur le soutien institutionnel prêté par la présidence du gouvernement par le biais d'une *unité d'appui*, qui travaille en coordination avec le secrétariat d'État pour l'UE du ministère des Affaires étrangères et de la coopération et avec la représentation espagnole à Bruxelles. Chaque présidence s'est fixé des objectifs concrets dans un double cadre européen et espagnol, et a suivi un style d'exécution différent, en fonction de la personnalité du président du gouvernement. Felipe González a assumé la responsabilité des deux premières présidences, José María Aznar la troisième, la quatrième revenant à José Luis Rodríguez Zapatero.

Les experts jugent les présidences espagnoles globalement positives, tant sur le plan de l'organisation que sur celui des résultats obtenus.

3.1. Présidence de 1989

L'Espagne voit cette présidence comme une occasion de démontrer son efficacité comme nouveau membre et de prendre sa place parmi les pays les plus entreprenants dans le sens de la construction européenne. Le Conseil européen de Madrid (26 et 27 juin 1989) adopte le *rapport Delors*, qui établit trois phases pour mettre en place l'union économique et monétaire et un système européen de banques centrales chargées de la gestion de la nouvelle politique monétaire. Cette année-là, les pays d'Europe centrale et orientale entament leur processus de démocratisation. Le Conseil les encourage et favorise l'intégration des pays appartenant à l'Association européenne de libre-échange. L'Espagne profite de sa période de présidence pour moderniser son administration et, plus concrètement, pour restructurer son service extérieur en créant le secrétariat général de la Politique étrangère. En même temps, obéissant à ses intérêts internationaux, elle favorise le dialogue de la Communauté européenne avec l'Amérique latine et les pays méditerranéens, surtout concernant la situation au Proche-Orient. Au plan social, l'Espagne n'atteint pas les progrès escomptés pour développer la Charte sociale européenne, principalement à cause de l'opposition britannique. Cette présidence aura été très active, avec la tenue de 50 réunions ministérielles et l'émission de 25 déclarations politiques.

3.2. Présidence de 1995

Au deuxième semestre de 1995, l'Espagne assume la présidence d'une UE de 15 États membres, déterminée à réaliser l'union économique et monétaire et les objectifs du traité de Maastricht. Le gouvernement espagnol, qui a participé directement à l'élaboration de ce traité, s'efforce de consolider sa position au centre des décisions européennes. Le contexte politique intérieur semble indiquer la fin du long cycle assumé par le parti de Felipe González, circonstance qui ne s'avère pas nuire aux intérêts espagnols. Parmi les principaux

accomplissements de cette présidence, citons l'adoption du calendrier de l'introduction de la monnaie unique, l'adoption de sa dénomination et du logo qui va permettre aux citoyens d'identifier les nouveaux billets et pièces. De plus, au niveau des relations étrangères, le nouvel agenda transatlantique a été signé avec les États-Unis à Madrid le 3 décembre 1995. Par ailleurs, l'Espagne a attiré le regard de l'Europe vers le Sud, notamment avec la Conférence euro-méditerranéenne à Barcelone. La déclaration du même nom plaide en faveur du dialogue entre les pays des deux rives de la Méditerranée. Elle a également encouragé la coopération avec l'Amérique latine, comme en témoigne la conclusion d'un premier accord avec le Mercosur.

3.3. Présidence de 2002

La troisième présidence espagnole de l'UE coïncide avec la mise en circulation de l'euro (1^{er} janvier 2002), l'une des aspirations historiques de l'Europe unie. Ce même semestre voit également la politique internationale perturbée par les remous des attentats terroristes du 11 septembre 2001. Il s'agit de la première présidence du gouvernement de José María Aznar, qui en profite pour lancer des projets en matière de lutte contre le terrorisme. Les initiatives espagnoles portent sur la coopération policière, le contrôle des frontières, l'élaboration de listes d'organisations criminelles, les mandats d'arrêt et de remise des terroristes présumés, les mesures contre l'immigration illégale, etc. On renforce également la collaboration judiciaire et policière avec les États-Unis. Au plan macroéconomique, la présidence favorise le respect des accords de l'*agenda de Lisbonne*, qui reprend les initiatives présentées deux ans plus tôt par Aznar lui-même et le Premier ministre Blair en vue de créer des emplois et d'accroître les investissements dans l'enseignement, la recherche et le développement. La stratégie espagnole prend ses distances par rapport à ses traditionnels alliés franco-allemands et cherche l'appui de Londres, Rome ou La Haye. Elle maintient toutefois les priorités espagnoles classiques concernant le renforcement du dialogue euro-méditerranéen et avec l'Amérique latine. Sur ce chapitre, des accords sans précédent sont atteints, des sommets sont organisés avec l'Amérique latine, les Caraïbes et le Mexique, et un accord de libre-échange est conclu avec le Chili.

3.4. Présidence de 2010

L'objectif de cette quatrième présidence espagnole, qui est en cours, est d'arriver à la pleine application du traité de Lisbonne et, par conséquent, de faciliter l'exercice des fonctions de deux nouveaux postes institutionnels: celui de président du Conseil européen et celui de Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui dirigent l'action extérieure de l'UE et représentent celle-ci dans le monde. Le but est de progresser pour que l'Europe devienne un acteur mondial, responsable et solidaire. Dans le contexte de la crise économique internationale, le gouvernement du président Rodríguez Zapatero s'est proposé de pousser des propositions contribuant à la reprise des États membres (déjà au nombre de 27 depuis l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, le 1^{er} janvier 2007), suivant la ligne marquée par la Commission dans sa *stratégie 2020* (mars 2010) pour «une croissance intelligente, durable et inclusive». La présidence espagnole a aussi dans ses priorités l'encouragement d'une Europe des droits et des libertés au service des citoyens. En outre, elle coïncide avec la mise en marche de la nouvelle Commission européenne (février 2010). Selon le nouveau traité, la présidence espagnole inaugure un trio de présidences (la Belgique puis la Hongrie succéderont à l'Espagne), dont le but est d'assurer une meilleure continuité sur une période de 18 mois. Le *groupe de réflexion sur l'avenir de l'UE à l'horizon 2020-2030*, présidé par Felipe González, présentera son rapport sur l'avenir de l'UE au Conseil de Madrid (17 et 18 juin). C'est ainsi que s'achèvera la quatrième présidence espagnole.